



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**S.YTIC**  
FCP

LA VILLE DE DEMAIN



# Rapport Annuel





# 01

---

## ***Rapport de gestion***

1.1. Compte rendu d'activité	8
1.2. Performances	8
1.3. Principaux mouvements sur l'année 2022	8
1.4. La démarche ESG de Sofidy	9
1.5. Autres faits marquants de l'exercice	11
1.6. Perspectives	11

# 02

---

## ***Comptes annuels***

***13***

# 03

---

## ***Rapport du commissaire aux comptes***

***35***



# Profil et présentation de S.YTIC

<b>CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES</b>	Dénomination du fonds : S.YTIC Forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP) État membre dans lequel l'OPCVM a été constitué : FCP de droit français
<b>ACTEURS</b>	Société de Gestion : SOFIDY (303 square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex) Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 10/07/2007 sous le n° GP-07000042 Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK FRANCE (1-3, place Valhubert, 75013 Paris) Délégué de la gestion comptable : CACEIS BANK FRANCE (1-3, place Valhubert, 75013 Paris) Centralisateur des ordres de Souscriptions et de Rachat par délégation de la Société de Gestion : CACEIS Bank France (1-3, place Valhubert, 75013 Paris) Commissaire aux comptes : KMPG Audit – Tour EQHO, 2 avenue Gambetta – 92066 Paris la Défense, représenté par Monsieur Pascal LAGAND.
<b>OBJECTIF DE GESTION</b>	L'objectif du FCP est de mettre en œuvre une gestion discrétionnaire pour surperformer l'indicateur de référence après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans), en investissant dans des actions de sociétés européennes actives dans les secteurs liés au développement des métropoles et conciliant performance financière et extra-financière. L'indicateur de référence est l'indice STOXX Europe 600 (dividendes nets réinvestis).
<b>INDICATEUR DE Référence</b>	L'indicateur de référence du FCP est l'indice STOXX Europe 600 calculé dividendes nets réinvestis (ticker Bloomberg : SXXR). L'indice STOXX Europe 600 est un indice composé de 600 valeurs, moyennes et grandes, représentatives des marchés actions européens.  Le portefeuille n'a pas pour but de répliquer l'indicateur de référence, la pondération des valeurs en portefeuille est donc déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion sans référence avec la pondération des valeurs de l'indicateur. En conséquence, l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM peut donc s'écarter significativement de celle de l'indicateur.

# INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

## 1) Méthode de calcul du risque global

La détermination du risque global s'effectue selon la méthode de calcul de l'engagement.

## 2) Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion ([www.sofidy.com](http://www.sofidy.com)).

## 3) Contrôle des intermédiaires

La Société de Gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Cette politique est disponible sur le site de la Société de Gestion ([www.sofidy.com](http://www.sofidy.com)).

## 4) Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et compte tenu du montant de frais d'intermédiation pour l'année 2022 inférieur au seuil de 500 000 €, la Société de Gestion n'a pas élaboré de compte rendu relatif aux frais d'intermédiations.

## 5) Commission de surperformance

Au titre de l'exercice 2022, la Société de gestion n'a pas perçu de commission de surperformance.

## 6) Droits de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet [www.sofidy.com](http://www.sofidy.com) conformément à l'article 319-21 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

## 7) Informations relatives aux rémunérations versées par la société de gestion à son personnel

Conformément à l'article 22 de la Directive AIFM, il est précisé que la politique de rémunération de la Société de Gestion vis-à-vis de ses collaborateurs se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable est elle-même composée pour les cadres d'une partie en numéraire et d'une partie en actions gratuites de Tikehau Capital avec une période d'acquisition minimum. Cette rémunération est complétée des dispositifs d'épargne salariale obligatoires (participation) ou volontaires (intéressement, abondement).

La politique de rémunération variable recherche un alignement des intérêts entre les salariés et les épargnants / investisseurs dans les fonds gérés (des primes assises par exemple sur le taux d'occupation des fonds). À ce titre, la politique de rémunération variable intègre les exigences réglementaires applicables aux salariés qualifiés de Personnel Identifié au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 (dirigeants, preneurs de risques...), soit 23,9 équivalents temps plein en 2022.

Le montant total des rémunérations brutes (hors charges sociales et épargne salariale) de l'ensemble du personnel de la Société de Gestion s'élève à 19 478 313,35 € pour l'exercice 2022 pour un nombre de bénéficiaires moyen sur l'exercice de 188,7 équivalents temps plein. Ce montant est composé de rémunérations fixes à hauteur de 49,2 % et de rémunérations variables (y compris Actions gratuites) à hauteur de 50,8 %. Le montant des rémunérations brutes, fixes et variables, du Personnel Identifié au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 s'élève à 6 469 847,82 €, il intègre une composante en actions gratuites étalée sur des durées pouvant aller jusqu'à cinq ans et soumise à une condition de performance sur un panier de fonds gérés.

Un examen de la politique de rémunération est réalisé au minimum une fois par an par le Comité des Rémunérations. De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site [www.sofidy.com](http://www.sofidy.com)

## 8) Informations sur les techniques de gestion efficace et les instruments dérivés présents dans le fonds

### Nature des opérations utilisées

Aucune technique de gestion efficace n'a été utilisée au cours du premier exercice du FCP.

Au 31 décembre 2022, le FCP ne détient aucun instrument dérivé.

### Exposition

Néant.

### Identité des contreparties

Néant.

### Garanties financières reçues

Néant.

## 9) Autres informations

Au 31 décembre 2022, le FCP ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe SOFIDY.

Au 31 décembre 2022, le FCP ne détient aucune part ou action d'OPCVM géré par la Société de Gestion.

## 10) Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant.

## 11) Retenus à la source

Les porteurs du FCP SYTIC sont informés que la Société de Gestion a demandé à certains états de l'Union européenne (Belgique, Espagne, Irlande, Italie) l'exonération des retenues à la source sur les dividendes versés par les valeurs mobilières détenues par le fonds.

# Rapport de gestion

<b>1.1</b>	<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>8</b>	<b>1.5</b>	<b>Autres faits marquants de l'exercice</b>	<b>11</b>
<b>1.2</b>	<b>Performances</b>	<b>8</b>	<b>1.6</b>	<b>Perspectives</b>	<b>11</b>
<b>1.3</b>	<b>Principaux mouvements sur l'année 2022</b>	<b>8</b>			
<b>1.4</b>	<b>La démarche ESG de Sofidy</b>	<b>9</b>			
1.4.1	Gouvernance de la démarche .....	10			
1.4.2	. Mise en œuvre pour S.YTIC.....	10			

## 1.1 Compte rendu d'activité

Votre fonds a enregistré une performance négative comprise entre -19,9 % de 21,0 % selon les parts en 2022, sous l'effet d'un environnement de marché défavorable et surtout de sa construction (exclusion des valeurs pétrolières, des banques, de la pharmacie et des acteurs de l'armement, surpondération des valeurs de croissance).

En 2022 le conflit en Ukraine et les tensions économiques avec la Russie ont accélérés les enjeux de la relocalisation de la production énergétique. Avec près de 40 % du gaz naturel consommé qui est importé de la Russie, la diversification du mix énergétique est devenue une priorité pour les pays européens et les énergies renouvelables constituent un levier d'action clé pour relocaliser la production d'énergie et limiter la volatilité des prix de l'énergie. C'est dans ce contexte que votre fonds a relevé son exposition aux énergéticiens au cours de l'année.

Votre fonds a aussi relevé son exposition à Verallia (4,5 % du portefeuille de S.YTIC à fin 2022), leader européen dans la fabrication des emballages en verre et en particulier des bouteilles. La croissance des emballages en verre est tirée par la tendance de long terme de la recherche d'un mode de consommation plus durable (substitution du plastique).

À fin 2022 la thématique de la transition vers des énergies propres et le déploiement d'une mobilité verte représente 15 % de l'actif du fonds, celle relative aux déchets, à l'eau et au tri 16 % et enfin celle qui concerne la rénovation et le développement de bâtiments intelligents 9 %.

## 1.2 Performances

	Valeurs liquidatives (€)				Performance		
	Création <sup>(1)</sup>	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Depuis l'origine	2021	2022
Part I	1 000,00	1 271,28	1 499,86	1 197,79	+19,8 %	+18,0 %	-20,1 %
Indice de référence	749,40	879,59	1 098,69	981,760	+31,0 %	+24,9 %	-10,6 %

(1) les parts I ont été créées au lancement du fonds le 23/03/2018

	Valeurs liquidatives (€)				Performance		
	Création <sup>(2)</sup>	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Depuis l'origine	2021	2022
Part P	100,00	118,84	138,71	109,56	+9,6 %	+16,7 %	-21,0 %
Part GI	1 000,00	1 252,91	1 483,62	1 188,97	+18,9 %	+18,4 %	-19,9 %
Indice de référence	788,35	879,59	1 098,69	981,760	+24,5 %	+24,9 %	-10,6 %

(2) les parts P et GI ont été créées le 24/04/2018

## 1.3 Principaux mouvements sur l'année 2022

Principales acquisitions sur l'exercice écoulé	
Libellée valeur	Prix d'achat
EDENRED	1 454 714 €
VEOLIA ENVIRONNE	935 113 €
EDP NOM	908 226 €
ZSCALER INC	851 268 €
NEXANS SA	729 154 €
MERCIALYS	716 507 €
VOLTALIA-REGR	627 039 €
DASSAULT SYST.	611 055 €
ALSTOM	511 977 €
SAINT-GOBAIN	480 393 €

Principales cessions sur l'exercice écoulé	
Libellée valeur	Prix de cession
CARREFOUR	-985 152 €
EIFFAGE	-975 815 €
EDP NOM	-870 375 €
FERROVIAL SA	-839 210 €
ACCELL GROUP	-836 833 €
HAMBURGER HAFEN LOG	-696 946 €
ENEL SPA	-634 723 €
CELLNEX TELECOM SA	-597 795 €
SCHNEIDER ELECTR	-590 816 €
EQUASENS	-578 231 €

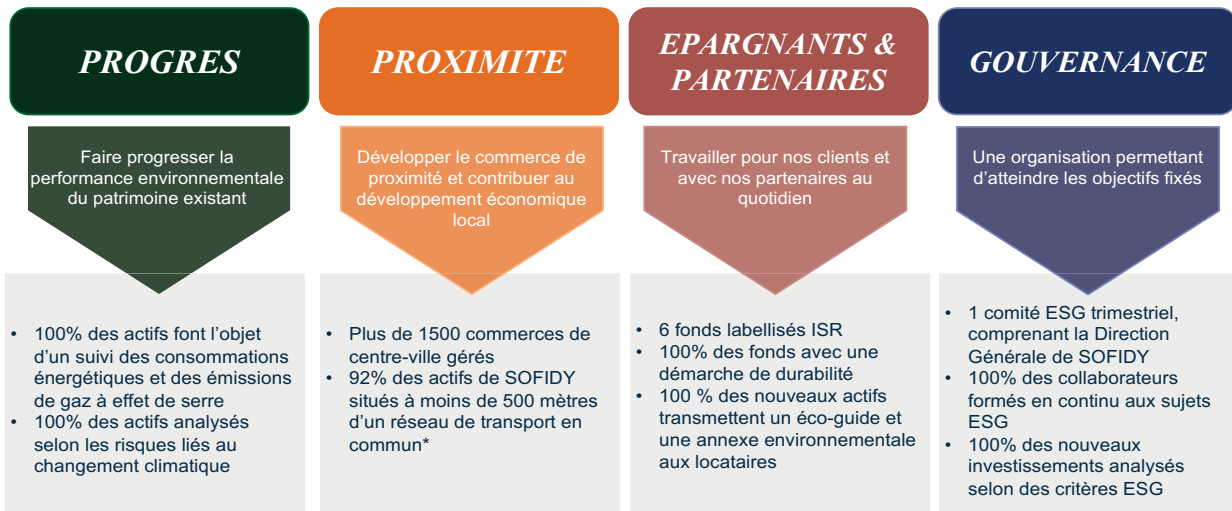


# 1.4 La démarche ESG de Sofidy

## Piliers de la démarche ESG de Sofidy

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'actifs immobiliers, SOFIDY a pour objectif de prendre en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la conduite de ses activités. La société considère qu'intégrer ces enjeux dans l'ensemble de ses process contribue à obtenir une performance durable à long terme, et que ces facteurs constituent des sources d'opportunités en matière d'investissement.

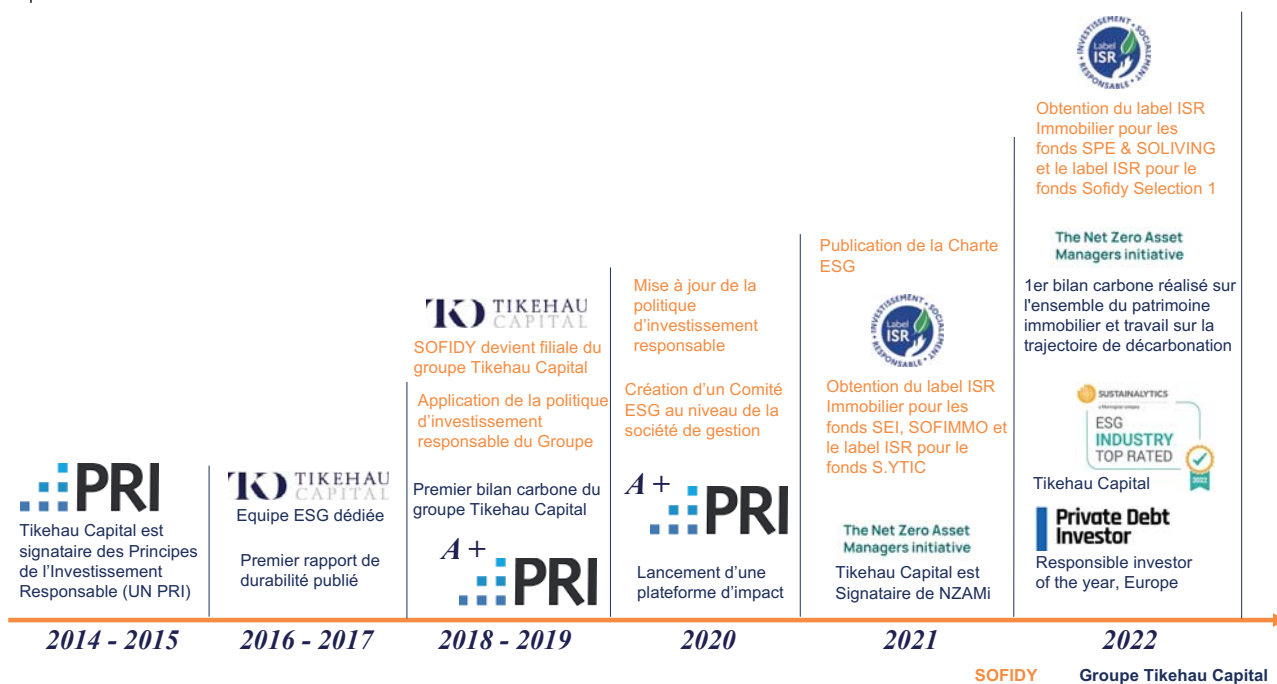
Ainsi, SOFIDY structure sa démarche extra-financière autour de quatre thèmes prioritaires :



\* % calculé à partir de 500 actifs prioritaires qui représentent 69 % du patrimoine de SOFIDY.

## Une démarche ESG intégrée à celle du Groupe Tikehau Capital

SOFIDY est l'une des principales filiales du Groupe Tikehau Capital, acteur mondial majeur de la gestion d'actifs alternatifs. SOFIDY intègre ainsi l'approche de développement durable du Groupe dans ses stratégies d'investissement, et inscrit sa stratégie ESG dans des convictions et une dynamique forte initiées depuis 2014.



## Adhésions aux standards nationaux et internationaux

Pour prendre en compte les enjeux ESG nationaux, internationaux et spécifiques à son secteur d'activité, SOFIDY adhère à des organisations et des standards. Cela lui permet d'être à l'écoute des tendances de fond sur ces sujets, d'anticiper les attentes des pouvoirs publics et de la société, et d'ajuster sa stratégie.

Le Groupe Tikehau Capital est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (UN PRI) depuis 2014, et s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue. En 2020, Tikehau Capital, a reçu le plus haut score A+ par les UN PRI, pour son module stratégie et gouvernance ESG.

SOFIDY est engagée de manière proactive dans l'application de recommandations de standards internationaux tels que la TCFD et les Objectifs de Développement Durable, le Pacte Mondial des Nations Unies.

SOFIDY est membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), l'espace d'échange indépendant du secteur immobilier sur le développement durable, et participe à des groupes de travail sur les sujets environnementaux appliqués à l'immobilier.

SOFIDY est un membre de l'ASPIM et participe de manière active à la promotion des meilleures pratiques sectorielles en matière d'intégration ESG.

SOFIDY est un membre de la Finance For Tomorrow et participe à des groupes de travail sur des thématiques telles que la finance à impact pour les actifs réels.

SOFIDY est un membre de la Fédération des Entreprises Immobilières (FEI), et participe à sa commission de développement durable.

Le Groupe Tikehau Capital est signataire de la Net Zero Asset Manager Initiative, initiative internationale proposant un cadre aux entreprises pour définir une trajectoire de décarbonation compatible avec l'Accord de Paris.



## 1.4.1 Gouvernance de la démarche

### Une organisation dédiée à la démarche ESG de SOFIDY

Tous les niveaux hiérarchiques sont impliqués dans le déploiement de la politique ESG de SOFIDY : il s'agit d'une démarche transversale qui touche l'intégralité des activités.

SOFIDY a créé son propre comité ESG qui comprend notamment la Direction Générale, afin de définir et promouvoir la politique ESG dans le cadre de la société de gestion.

Le comité ESG de SOFIDY a pour principales missions :

- D'analyser et de mettre en place des propositions et solutions relatives aux problématiques ESG actuelles et futures, ainsi que permettre à la société d'améliorer ses performances en la matière.
- De définir la politique ESG et de contrôler sa mise en œuvre à tous les niveaux de la société.
- De définir les secteurs et les catégories d'investissement identifiés comme « sensibles » au-delà des exclusions d'ores et déjà décidées. En 2022, quatre secteurs étaient exclus de l'univers d'investissement :
  - Les armes controversées ;
  - La prostitution et la pornographie ;
  - Le charbon thermique ;
  - Le tabac (hors vente de détail) et le cannabis récréatif.
- De se prononcer sur les problématiques ESG soulevées par des collaborateurs de la société, notamment relatives à des risques sociaux, éthiques, de pollution ou toutes autres problématiques liées aux enjeux

ESG pouvant survenir dans le cadre de l'activité professionnelle des collaborateurs au sein de la société, dans le respect des autres instances chargées d'étudier ces questions (CSE, SCCI, etc.).

- De s'assurer que les engagements ESG de la société sont respectés.

Le comité ESG de SOFIDY a créé des groupes de travail qui ont pour objectif de piloter, d'animer et d'intégrer la stratégie ESG au sein des différents services opérationnels de la société de gestion : l'amélioration des portefeuilles au regard des critères ESG, la labellisation et la démarche ESG des fonds, ou encore la politique ESG au sein de la Société de Gestion.

### Des collaborateurs engagés dans la démarche ESG

Les collaborateurs de SOFIDY prennent en compte les critères ESG au quotidien dans leur métier : analyse à l'investissement, plans d'actions d'amélioration en gestion...

Pour assurer la montée en compétence de chacun sur ces thématiques, des formations régulières sont organisées. Il peut s'agir de formations généralistes sur le climat par exemple (100 % des collaborateurs seront formés à la fresque du climat d'ici 2023), ou encore de formations métiers spécifiques sur des sujets opérationnels comme la réglementation durable ou le label ISR.

Par ailleurs, une partie de la rémunération variable des collaborateurs de la société de gestion est indexée sur des critères ESG depuis 2021. Cela permet d'assurer une performance opérationnelle sur ces sujets.

## 1.4.2 . Mise en œuvre pour S.YTIC

Le fonds S.YTIC est un fonds classé Article 8 au sens du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), dit «Disclosure».

Pour une information détaillée sur ces éléments, le rapport périodique SFDR, sur la méthodologie d'évaluation des critères ESG ou les performances de développement durable des principaux investissements sur l'année 2022, merci de vous référer au Rapport d'Investisseur Responsable de S.YTIC 2022 et au Code de Transparence.

## 1.5 Autres faits marquants de l'exercice

Il n'y a pas eu d'autre évènement marquant au cours de l'exercice 2022.

## 1.6 Perspectives

Pour 2023, votre fonds va poursuivre ses investissements dans des valeurs capables de répondre à des thématiques clés telles que :

- la rénovation et le développement de bâtiments intelligents
- la gestion des déchets, de l'eau et du tri
- le déploiement d'une mobilité verte

Par ailleurs, votre SOFIDY cherchera à favoriser les émetteurs qui mettent en place des politiques d'inclusion et de diversité pour leurs collaborateurs. A ce titre, le fonds suit le pourcentage de féminisation des organes de directions (qui va au-delà de l'indicateur de féminisation des conseils d'administration et de surveillance, déjà largement encadré par des mécanismes législatifs).



**Comptes annuels**

**2**

## BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>22 239 166,76</b>	<b>27 649 678,42</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>22 239 166,76</b>	<b>27 649 678,42</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	22 239 166,76	27 649 678,42
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>2 834,83</b>	<b>3 063,96</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 834,83	3 063,96
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 901 499,81</b>	<b>2 181 135,00</b>
Liquidités	1 901 499,81	2 181 135,00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>24 143 501,40</b>	<b>29 833 877,38</b>

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 30/12/2022

## BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	25 030 761,90	27 963 410,02
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 225 187,56	1 640 014,47
Résultat de l'exercice (a,b)	281 625,95	166 513,43
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>24 087 200,29</b>	<b>29 769 937,92</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>56 301,11</b>	<b>63 939,46</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	56 301,11	63 939,46
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>24 143 501,40</b>	<b>29 833 877,38</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 30/12/2022



## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 273,78	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	532 725,51	392 238,74
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>534 999,29</b>	<b>392 238,74</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 292,72	6 759,02
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>8 292,72</b>	<b>6 759,02</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>526 706,57</b>	<b>385 479,72</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	237 877,90	219 869,05
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>288 828,67</b>	<b>165 610,67</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-7 202,72	902,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>281 625,95</b>	<b>166 513,43</b>

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013267408 - Part S.YTIC Parts GI-C : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0013267390 - Part S.YTIC Parts I-C : Taux de frais maximum de 1,10 % TTC

FR0013267382 - Part S.YTIC Parts P-C : Taux de frais maximum de 2,20 % TTC

**Commissions de surperformance :**

Assiette	Actif net avant frais de gestion variables
Date de constatation	En fin d'exercice
Calcul de la surperformance	<p>Le calcul de la commission de surperformance s'applique séparément au niveau de chaque part.</p> <p>Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC est égal à la différence entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'actif net de la part avant frais de gestion variables (mais net de frais de gestion fixes)</li> <li>- la valeur d'un actif de référence théorique ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence<sup>(2)</sup> (dividendes nets réinvestis) depuis la dernière clôture de l'exercice où une commission de surperformance a été versée<sup>(1)</sup> et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions / rachats que l'OPCVM</li> </ul>
Provisionnement	Provision (ou reprise de provision) intégrée quotidiennement dans la Valeur Liquidative
Condition	Performance de la part positive par rapport à la dernière clôture de l'exercice où une commission de surperformance a été versée <sup>(1)</sup>
Quote-part de la commission de surperformance	20% TTC
Rachats de parts	Lors des rachats de parts, la quote-part de la commission de surperformance provisionnée correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion
Date de prélèvement	A la clôture de chaque exercice

(1) Depuis le lancement du fonds pour la première période de référence

(2) L'indicateur de référence est l'indice STOXX Europe 600 (dividendes net réinvestis).

**Affectation des sommes distribuables**

**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

**Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 30/12/2022

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts S.YTIC Parts GI-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts S.YTIC Parts I-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts S.YTIC Parts P-C	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>29 769 937,92</b>	<b>16 468 668,77</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 710 774,69	9 489 787,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 348 375,96	-295 715,20
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 111 495,78	1 739 879,57
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 394 481,31	-174 863,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-42 591,57	-48 864,18
Différences de change	-166 666,94	168 423,73
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 841 720,99	2 257 011,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-981 633,80</i>	<i>3 860 087,19</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 860 087,19</i>	<i>-1 603 075,69</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	288 828,67	165 610,67
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>24 087 200,29</b>	<b>29 769 937,92</b>

**3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION****3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

## 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 901 499,81	7,89
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 901 499,81	7,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.



### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 NOK		Devise 2 SEK		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 240 690,54	5,15	744 308,81	3,09	711 952,66	2,96	652 443,42	2,71
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	2 834,83	0,01	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	2 834,83
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>2 834,83</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	56 300,90
	Frais de gestion variable	0,21
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>56 301,11</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-53 466,28</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

## 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part S.YTIC Parts GI-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 893,0180	
<b>Part S.YTIC Parts I-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	803,8160	1 040 363,75
Parts rachetées durant l'exercice	-1 013,0270	-1 241 982,38
Solde net des souscriptions/rachats	-209,2110	-201 618,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 496,0460	
<b>Part S.YTIC Parts P-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	5 658,2250	670 410,94
Parts rachetées durant l'exercice	-911,5870	-106 393,58
Solde net des souscriptions/rachats	4 746,6380	564 017,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 007,9700	

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part S.YTIC Parts GI-C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part S.YTIC Parts I-C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part S.YTIC Parts P-C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 30/12/2022

**3.7. FRAIS DE GESTION**

	30/12/2022
<b>Parts S.YTIC Parts GI-C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	140 173,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts S.YTIC Parts I-C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	50 180,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts S.YTIC Parts P-C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	47 523,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

**3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS****3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

**3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

**3.9. AUTRES INFORMATIONS****3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie**

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe**

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	281 625,95	166 513,43
<b>Total</b>	<b>281 625,95</b>	<b>166 513,43</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts S.YTIC Parts GI-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	243 006,82	159 130,55
<b>Total</b>	<b>243 006,82</b>	<b>159 130,55</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts S.YTIC Parts I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	42 085,55	20 513,61
<b>Total</b>	<b>42 085,55</b>	<b>20 513,61</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts S.YTIC Parts P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 466,42	-13 130,73
<b>Total</b>	<b>-3 466,42</b>	<b>-13 130,73</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 225 187,56	1 640 014,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-1 225 187,56</b>	<b>1 640 014,47</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts S.YTIC Parts GI-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-899 959,00	1 216 411,51
<b>Total</b>	<b>-899 959,00</b>	<b>1 216 411,51</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts S.YTIC Parts I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-213 137,85	306 369,63
<b>Total</b>	<b>-213 137,85</b>	<b>306 369,63</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts S.YTIC Parts P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-112 090,71	117 233,33
<b>Total</b>	<b>-112 090,71</b>	<b>117 233,33</b>

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 30/12/2022

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 287 581,96</b>	<b>3 786 804,80</b>	<b>16 468 668,77</b>	<b>29 769 937,92</b>	<b>24 087 200,29</b>
<b>Parts S.YTIC Parts GI-C en EUR</b>					
Actif net	2 906 682,73	3 179 342,47	14 770 270,08	22 095 628,34	17 707 407,84
Nombre de titres	3 504,1150	2 804,1150	11 788,7660	14 893,0180	14 893,0180
Valeur liquidative unitaire	829,50	1 133,81	1 252,91	1 483,62	1 188,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-58,73	30,95	25,18	81,67	-60,42
Capitalisation unitaire sur résultat	15,86	13,65	-27,72	10,68	16,31
<b>Parts S.YTIC Parts I-C en EUR</b>					
Actif net	380 817,80	417 583,42	872 539,80	5 557 372,18	4 187 559,42
Nombre de titres	450,5600	362,5600	686,3440	3 705,2570	3 496,0460
Valeur liquidative unitaire	845,20	1 151,76	1 271,28	1 499,86	1 197,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-63,23	31,44	25,53	82,68	-60,96
Capitalisation unitaire sur résultat	14,48	10,54	-29,04	5,53	12,03
<b>Parts S.YTIC Parts P-C en EUR</b>					
Actif net	81,43	189 878,91	825 858,89	2 116 937,40	2 192 233,03
Nombre de titres	1,0000	1 743,5720	6 949,0310	15 261,3320	20 007,9700
Valeur liquidative unitaire	81,43	108,90	118,84	138,71	109,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,70	3,03	2,43	7,68	-5,60
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12	-0,83	-3,85	-0,86	-0,17

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 30/12/2022

## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
NEXUS AG	EUR	10 000	558 000,00	2,31
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>558 000,00</b>	<b>2,31</b>
<b>DANEMARK</b>				
ROCKWOOL A/S-B SHS	DKK	1 300	285 472,23	1,19
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>285 472,23</b>	<b>1,19</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ACCIONA S.A.	EUR	3 000	515 700,00	2,14
CELLNEX TELECOM SA	EUR	17 000	525 640,00	2,18
FOMENTO DE CONSTRUCCIONES	EUR	56 884	501 716,88	2,09
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 543 056,88</b>	<b>6,41</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ZSCALER INC	USD	3 500	366 971,19	1,53
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>366 971,19</b>	<b>1,53</b>
<b>FINLANDE</b>				
SANOMA CORP.	EUR	55 000	540 100,00	2,24
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>540 100,00</b>	<b>2,24</b>
<b>FRANCE</b>				
ALSTOM	EUR	40 000	912 800,00	3,79
CARMILA	EUR	30 000	400 200,00	1,67
DASSAULT SYST.	EUR	16 000	535 920,00	2,23
EDENRED	EUR	31 000	1 577 280,00	6,55
EIFFAGE	EUR	9 000	827 280,00	3,43
HIGH CO	EUR	133 375	633 531,25	2,63
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 100	294 800,00	1,22
MERCIALYS	EUR	60 000	586 200,00	2,43
NEXANS SA	EUR	8 000	675 600,00	2,81
ORANGE	EUR	75 000	696 075,00	2,88
SAINT-GOBAIN	EUR	22 000	1 004 300,00	4,17
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	6 000	784 320,00	3,26
SPIE SA	EUR	65 000	1 583 400,00	6,57
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	54 832	1 315 968,00	5,46
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	34 000	1 077 120,00	4,48
VOLTALIA	EUR	41 250	703 725,00	2,92
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>13 608 519,25</b>	<b>56,50</b>
<b>ITALIE</b>				
ENEL SPA	EUR	50 000	251 500,00	1,04
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	50 000	470 700,00	1,96
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>722 200,00</b>	<b>3,00</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
SHURGARD SELF STORAGE EUROPE	EUR	17 100	732 735,00	3,04
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>732 735,00</b>	<b>3,04</b>
<b>NORVEGE</b>				
ADEVINTA ASA	NOK	60 000	374 375,80	1,55
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	55 000	866 314,74	3,60

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 30/12/2022



## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>1 240 690,54</b>	<b>5,15</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ALFEN BEHEER BV	EUR	5 781	486 760,20	2,02
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>486 760,20</b>	<b>2,02</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	150 000	698 400,00	2,90
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>698 400,00</b>	<b>2,90</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
HALMA PLC	GBP	32 000	711 952,66	2,95
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>711 952,66</b>	<b>2,95</b>
<b>SUEDE</b>				
ASSA ABLOY AB	SEK	37 000	744 308,81	3,09
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>744 308,81</b>	<b>3,09</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>22 239 166,76</b>	<b>92,33</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>22 239 166,76</b>	<b>92,33</b>
Créances			2 834,83	0,01
Dettes			-56 301,11	-0,23
Comptes financiers			1 901 499,81	7,89
<b>Actif net</b>			<b>24 087 200,29</b>	<b>100,00</b>

Parts S.YTIC Parts P-C	EUR	20 007,9700	109,56
Parts S.YTIC Parts GI-C	EUR	14 893,0180	1 188,97
Parts S.YTIC Parts I-C	EUR	3 496,0460	1 197,79



**Rapport  
du commissaire aux comptes**

**3**

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif S.YTIC constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, la Défense, le 02 mai 2023

**KPMG S.A**  
Pascal Lagand  
Associé





SOFIDY SAS | Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF  
le 10 juillet 2007 sous le n° GP07000042 | 338 826 332 RCS Évry  
Code d'activité : 6630 Z | N° TVA Intracommunautaire : FR 03 338 826 332  
303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex  
Tél. : 01 69 87 02 00 | Fax : 01 69 87 02 01 | E-mail : sofidy@sofidy.com  
sofidy.com

**Sofidy**   
ÉPARGNER - INVESTIR



SOFIDY 05-2023 DOCUMENT RÉALISÉ PAR SOFIDY | PHOTOS SHUTTERSTOCK